

République Française



Département de la Charente

Séance du Jeudi 24 Novembre 2022

Délibération n°20221124\_03\_a

Nombre de conseillers communautaires:

En exercice : **70**

Présents : 49

Suppléants : 1

Pouvoirs : 14

= **VOTANTS : 64**

- dont « pour » : 64

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 0

**Objet : Culture : attribution d'une subvention culturelle au profit de l'APE  
de l'école d'Aunac-sur-Charente**

Le jeudi 24 novembre 2022, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 18/11/2022, s'est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD à la Salle des Fêtes de RANVILLE-BREUILLAUD.

Présents : COMBAUD Renaud – FOURÉ Brigitte – CAILLAUD Nadia - COMBAUD Alain – GIRAUD-BERNARD Éric CHAMPALOUX Didier – LIOT Gérard – BOIZUMAULT Sylvie – LIZOT Jackie – PERCHE Marie-Annick - AGUESSEAU Norbert – BORNE Bernard – MAINGUET Martine – BLANCHON Alain – BOIREAUD Philippe – COYAUD Pierrick CECCHIN Catherine – TEXIER Didier – GAGNAIRE Marie-Claire – CHAUSSEPIED Pierre – LAMAZIERE Véronique TYSSANDIER Maguy – PAPILLAUD Sonia – CROIZARD Christian – CHABAUTY James – ROULAUD Jean-Jacques PINEAU Francine – NAFFRICHOUX Marc – MUGNIER Pierre-Hermann - LAVERGNE Didier - BERTRAND Didier JEUNE Karine – GIROUX-MALLOT Françoise – BORDES Jean-Jacques – CLAVAUD Gérard – TEILLET Anne MARCELIN Céline – FAURE Sigrid – DANEDE Laurent - VERGNAUD David – BOUCHET Éric – DE LUSTRAC Jean-Marc - LASBUGUES Elisabeth – PINTUREAU Romain - CHAVOUET DOS-SANTOS Manuella – MAGNANT Jocelyne GOYAUD Philippe – MICHONNEAU Patrick - JÉROME Géraldine.

Suppléant remplaçant un titulaire :

1-BELLAUD Maryline suppléante de GUYON Jean-Guy

Pouvoirs :

- 1-GEOFFRION Olivier pouvoir à COMBAUD Renaud
- 2-KAUD Pascal pouvoir à BORNE Bernard
- 3 CRINE Jean-Jacques pouvoir à CROIZARD Christian
- 4-DURAND Jean-Louis pouvoir à LAVERGNE Didier
- 5-THURU Marie-Danièle pouvoir à BOIREAUD Philippe
- 6-HENTRY Jimmy pouvoir à BERTRAND Didier
- 7-CHARRIAUD Sébastien pouvoir à TEILLET Anne
- 8-LACROIX Aurélie pouvoir à PAPILLAUD Sonia
- 9-ETIENNE Murielle pouvoir à CAILLAUD Nadia
- 10-SOURY Christine pouvoir à BOUCHET Éric
- 11-POTEL Maryse pouvoir à CHABAUTY James
- 12-CAMY Bruno pouvoir à LASBUGUES Elisabeth
- 13-MAHÉ Jacques pouvoir à DE LUSTRAC Jean-Mars
- 14-SEVRIT Raymond pouvoir à DANEDE Laurent

Absents : FLAUD Yves - PERRON Michelle - LEMAIRE Marie-Claude - VIGNET Aurélie - BOURABIER Jacques - ROUMAGNE Magalie.

Secrétaire de séance : Renaud COMBAUD.

**Objet : Culture : attribution d'une subvention culturelle au profit de l'APE de l'école d'Aunac-sur-Charente**

*Vu la délibération n°20190404\_03 en date 04 avril 2019 approuvant les modalités d'attribution des aides culturelles communautaires,*

*Vu les propositions issues du bureau communautaire du 17 octobre 2022,*

*Vu la délibération n°20221027 en date du 27 octobre 2022 modifiant les modalités d'attribution des aides culturelles communautaires,*

Monsieur le Vice-Président en charge de la communication, de la culture et du patrimoine rappelle que la communauté de communes dispose d'un règlement pour l'attribution de subvention dans le cadre de la programmation d'évènements culturels par des associations ou des collectivités.

Il rappelle les principaux critères d'attribution des aides communautaires :

Montant de la subvention maximum « événement culturel isolé » : 20 % des dépenses éligibles plafonnée à une aide maximum de 500 € pour un événement « isolé ».

Monsieur le Vice-Président expose à l'assemblée la demande de l'association des parents d'élèves de l'école d'Aunac-sur-Charente et propose d'attribuer l'aide culturelle suivante:

APE Ecole d'Aunac

Intitulé du projet : spectacle fin d'année

Date : 11 décembre 2022

Montant total de l'opération : 1314 €

Montant éligible : 1200 €

Montant de l'aide pour le dispositif « Festival » : 240 €

**Après en avoir délibéré, l'assemblée plénière, à l'unanimité décide :**

- **D'APPROUVER l'aide précitée au porteur de projet ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à réaliser tout acte en découlant.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

**Le Président,**

**Christian CROIZARD**

